



Délibération n° 2025 / 014

**Séance ordinaire du 04 mars 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 26 février 2025

Président de séance : Mme Amapola
VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme CAORS

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29
Présents : 24 Représentés : 4 Absents : 1

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après
débat contradictoire :**

Votes pour : 27 Abstention : 1
Votes contre : 0 Non-participation : 0
Suffrages exprimés : 28

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – Mme Charlotte CAORS – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – Mme Véronique BOURCET – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD – Mme Eglantine MOUSIS.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – M. Marc RADIGALES à Mme Véronique BOURCET – M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Nathalie LLUELLES.

Absents : M. Michel DORLET.

Objet : Ratification des accords pour la transition écologique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les Accords pour la Transition Écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'avis de la commission transition écologique et développement durable du 28 février 2025 ;

Considérant l'urgence climatique et la nécessité de réduire notre empreinte écologique, conformément aux objectifs fixés par l'Accord de Paris de 2015 ;

Considérant que le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur est particulièrement vulnérable au changement climatique, nécessitant une adaptation rapide et efficace de nos comportements et activités ;

Considérant les travaux de la Conférence des Parties (COP) régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, menés en 2023 et 2024, qui ont abouti à l'élaboration d'un plan de transformation écologique et énergétique décliné en feuilles de route thématiques ;

Considérant l'importance de préserver les ressources naturelles, de restaurer la biodiversité d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et de promouvoir une économie circulaire ;

Considérant la nécessité d'impliquer tous les acteurs du territoire dans cette transition écologique : institutions publiques, collectivités territoriales, entreprises, associations et citoyens,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Ratifie** les Accords pour la Transition Écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, élaborés lors de la COP régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur 2023-2024 ;
- **Précise** que le conseil municipal suivra l'avancement des actions mises en œuvre et procédera à une évaluation régulière de leur efficacité ;
- **Autorise** le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 4 mars 2025

La secrétaire de séance,

Charlotte CAORS



Le Maire,

Amapola VENTRON

